



« *La véritable liberté obéit aux lois.* »

Leugny le 3 Octobre 2021

Objet : Inscription à la formation des gardes particuliers

Module 4 « Police Forestière »

Madame, Monsieur,

Vous trouvez ci-joint le bulletin d'inscription pour suivre la formation citée en objet.

Elle est organisée par l'Association Départementale des Gardes Particuliers de la Vienne (**ADGP 86**) et sera dispensée par la Fédération Nationale des Gardes Particuliers (**FNGP**) pour une durée de 8 heures.

Elle aura lieu le **Vendredi 26 Novembre 2021** toute la journée dans les locaux de fédération des chasseurs de la Vienne, 2134 Route de Chauvigny 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR.

Les détails de cette formation vous seront transmis sur la convocation officielle que vous recevrez suite à votre inscription. (Attention les inscriptions non accompagnées du paiement ne seront pas prises en compte).

Le coût de la formation inclut le déjeuner (sur place).

Le paiement se fait à l'inscription par chèque à l'ordre de « ADGP 86 », il sert de caution et sera validé le jour de la formation (sauf excuse valable et justifiée auparavant).

Bulletin d'inscription à retourner impérativement avant le samedi 30 Octobre 2021 à :

Loïc L'HOMMELET, Président ADGCP 86

Le Rond du Chêne

86220 LEUGNY

Adgcp86@laposte.net

Tel : 06/12/13/74/25

Association départementale des gardes chasse particuliers de la Vienne

2134 route de Chauvigny 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR

Association déclarée N° W863005337

Journal officiel du 13 avril 2013



« La véritable liberté obéit aux lois. »

BULLETIN D'INSCRIPTION à la FORMATION DU MODULE 4 du 26/11/2021

- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance
- Adresse :
- Tel :
- Mail :
- Nom de l'association :

Je certifie :

(Rayer la mention inutile)

-Être adhérent à une association de gardes particuliers affiliée à la **FNGP (siège social à ISSY LES MOULINEAUX)** (préciser le nom de l'association et le département) : 40.00 Euros (formation + déjeuner) **Avis de votre Président obligatoire ou tampon de votre association obligatoire.**

-Non adhérent à une association de gardes particulier affiliée à la FNGP (siège social à ISSY LES MOULINEAUX) : 60.00 Euros (cotisation obligatoire ADGP 86 + formation + déjeuner)

Je règle la somme de 40.00 Euros ou de 60.00 Euros (rayer la mention inutile) par chèque à l'ordre de « ADGP 86 ».

Fait à :

Le :

Association départementale des gardes chasse particuliers de la Vienne

2134 route de Chauvigny 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR

Association déclarée N° W863005337

Journal officiel du 13 avril 2013